



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé/Reçu le

Rése
au
Moni
bel

16112989

29 JUL. 2016

au greffe du tribunal de commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0456.417.464
Dénomination

(en entier) : **GENÊTS CAPITAL**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : Rue Gachard 88 bte 9 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Renouvellement de mandat d'administrateur - Démission-Nomination d'administrateur et d'administrateur délégué

L'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social en date du 17 juin 2016 a décidé, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Gianluca LONGO domicilié Via Alfano 37 à 18038 Sanremo, Italie pour une période de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société de 2022.

L'assemblée a pris bonne note de la démission en date du 17 juin 2016 de la S.P.R.L. QUINVEST MANAGEMENT, numéro d'entreprise 0820.365.622 dont le siège social est sis avenue Albert Bechet 14 à 1950 Kraainem de son poste d'administrateur et d'administrateur délégué ainsi que de son représentant permanent Monsieur Quentin NICKMANS.

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Laurent ASSCHER, domicilié au 27 avenue Princesse Grace à 98000 Monaco au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la société de 2022, qui a accepté.

Ce mandat sera exercé à titre gratuit.

Le conseil d'administration qui s'est immédiatement réuni a pris bonne note de la démission avec effet immédiat de la S.P.R.L. QUINVEST MANAGEMENT de son poste d'administrateur-délégué de la société.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur délégué Monsieur Laurent ASSCHER, domicilié au 27 avenue Princesse Grace à 98000 Monaco, qui a accepté, avec effet immédiat, pour une durée courant jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur.

Laurent ASSCHER
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/08/2016 - Annexes du Moniteur belge